

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUILLÉ

## SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la mairie de la commune de Pouillé, sous la présidence de Monsieur Alain GOUTX, Maire.

Présents : Mesdames DESMONT V., FOUQUET-GRELET M-H., GILLET C.  
Messieurs ALBERT L., BOURRY B., DELAUNAY F, FAVOREL G., GIBAUT D., LE  
POLLOTEC Y., VENAILLE Y.,

Absents excusés : BERTIN E., TARTOUE H., VIOU T.  
Absente : ALEXANDRE S.

Monsieur VIOU Tristan donne son pouvoir à Monsieur BOURRY Bruno.  
Madame BERTIN Elise donne son pouvoir à Monsieur VENAILLE Yves  
Monsieur TARTOUE Hervé donne son pouvoir à Monsieur ALBERT Laurent

Monsieur Bruno BOURRY a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21  
DECEMBRE 2022

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité

### **01-2023 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHEMIN DE MEMOIRE – LIGNE DE DEMARCATIION**

Monsieur Laurent ALBERT, adjoint au Maire, explique que la vélo route Cœur de France à vélo étant proche du tracé de la ligne de démarcation, un projet de chemin de mémoire pourrait être un atout touristique supplémentaire pour notre territoire.

Pour pouvoir engager des recherches une subvention est demandée.

Après en avoir discuté, le conseil municipal donne son accord pour donner une subvention de 100 € à l'association des Amis du vieux Montrichard.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

### **02-2023 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal :

Le club de football intercommunal (l'USRPM), des 3 communes de Pouillé, Mareuil-sur-Cher et Saint-Romain réunissant 170 membres, œuvre depuis de nombreuses années sur notre territoire pour créer les liens sociétaux nécessaires à la vie en communauté par le truchement du sport.

D'autre part, une équipe féminine existe depuis la saison dernière, confirmant l'engouement d'une partie de la population à la pratique sportive, et des rassemblements biannuels autour du terrain d'honneur dans la commune de Pouillé réunissent jusqu'à 350 personnes de tous âges.

Un court de tennis permet également la pratique de ce sport.

Mais il n'existe pas sur ce terrain un local permettant d'offrir dans les meilleures conditions la collation d'après match à nos adversaires mais aussi de se retrouver entre licenciés pour un moment de convivialité et de détente.

La municipalité de Pouillé souhaiterait dynamiser le pôle sportif et associatif en aménagement un lieu de rassemblement et de convivialité en interaction avec le stade de football et le terrain de tennis.

L'intervention a pour but de générer du lien social dans un lieu qui pourrait être réversible et répondre au mieux aux besoins des utilisateurs.

Cet aménagement prendrait place en extension (au Sud-Est) du petit bâtiment existant regroupant aujourd'hui les vestiaires, les sanitaires et une petite buvette.

Ce projet permettrait d'augmenter les espaces dédiés aux associations sportives du secteur en regroupant sur un même site : stockages, vestiaires, bureaux, sanitaires, salle de rassemblement/réunion avec buvette.

Le volume à bâtir devra se fondre au mieux avec la volumétrie existante pour limiter l'impact dans la ligne paysagère.

Le montant estimé de cette opération est de 236 556.75 € HT

Le Conseil municipal décide après discussion de :

- solliciter l'Etat afin d'obtenir la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2023
- mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents et donner toutes les instructions concernant cette délibération.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

### **03-2023 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS POUR LE CLUB HOUSE**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Communauté de communes suivant l'article L.5214-16V qui prévoit « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. »

C'est sur ces fondements que la Communauté de communes Val de Cher Controis souhaite attribuer des fonds de concours à ses communes membres sur 2023/2025.

Monsieur le Maire explique qu'il sollicite un fonds de concours ciblé – projets culture/sport structurant pour le projet du club-house.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire :

- décide de solliciter à la Communauté de communes pour le fonds de concours d'un montant de 60 000 €
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

### **04-2023 RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU SITE DE STOCKAGE PAR STORENGY**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 10 janvier 2023, venant de la Préfète de l'Indre et Loire concernant la commission de suivi de site du stockage souterrain de gaz naturel exploité par société STORENGY exploité sur la commune de Céré la Ronde.

En vue du renouvellement quinquennal des membres de cette commission, il convient de recomposer celle-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de désigner Monsieur Damien GIBAUT, comme représentant la commune et Monsieur Gérard FAVOREL suppléant.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

## **05-2023 PRINCIPE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS AU SYNDICAT MIXTE FERME « SCOT DE LA VALLEE DU CHER A LA SOLOGNE »**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que lors de la séance communautaire du 5 décembre 2022, le conseil a proposé la création et l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte fermé « SCoT de la Vallée du Cher à la Sologne » constitué entre les Communautés Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois. Dans cette continuité, il a approuvé l'adhésion de la communauté à ce syndicat et ses statuts.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux communes membres de se prononcer sur ce principe d'adhésion sous un délai de trois mois.

Le Conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré :

- approuve la création et l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte fermé « SCoT de la Vallée du Cher à la Sologne » constitué entre les communautés Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois ainsi que ses statuts.

**Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 2**

## **06-2023 REPONSE AU COURRIER DE MADAME MARTEAU NICOLE**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Madame Nicole MARTEAU qui comporte trois demandes.

- Création d'une « gouttière » d'écoulement des eaux de pluie rue de la Tesnière
- Bitumage du chemin rural n° 29 devant le 19 rue des Gilbardières
- Repose du panneau « rue des Gilbardières » pour indiquer le n°19

Après en avoir discuté, en réponse à la lettre de Madame Nicole MARTEAU, le Conseil municipal décide :

- La création d'un piège à eau en amont du 19 rue des Gilbardières
- Explique que le panneau de rue va être remplacé
- En ce qui concerne le bitumage, il est rappelé que le permis de construire du 17/07/1984 précise que le bitumage reste à la charge du pétitionnaire.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

## **07-2023 REVISION DU LOYER DU 5 ROUTE DE THESEE**

Vu le bail administratif signé le 1<sup>er</sup> février 2018, contracté pour le 5 route de Thésée,

Vu le chapitre indexation qui précise que le montant du loyer sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> février,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de se prononcer quant à l'augmentation de ce loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Considérant l'indice de référence des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 situé à 126.82

DECIDE :

- L'augmentation du loyer du 5 route de Thésée comme suit :

$550.00 \text{ €} \times 137.26$  (indice de référence des loyers au 1<sup>er</sup> trimestre 2022) /  $126.82$  (indice de référence des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017) = 595.27 euros par mois dès le 1<sup>er</sup> mars 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

## 08-2023 LOCATION DU 7TER RUE DE LA LIBERTE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'une demande de location lui a été faite et donne la parole à Madame DESMONT Valérie, conseillère municipale.

Madame DESMONT explique au Conseil municipal son projet. Actuellement en formation de sophrologie, elle voudrait s'installer à Pouillé pour exercer et demande si le bâtiment situé au 7ter rue de la Liberté serait disponible.

Suite à la demande d'utilisation du local situé au 7ter rue de la Liberté par Mme Desmont, Conseillère municipale, cette dernière, après avoir expliqué son projet quitte la salle du conseil et ne prend pas part à la délibération.

Après discussion le Conseil municipal décide :

- Accepte de proposer un bail précaire d'un montant de 150 € par mois charges comprises.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

## 09-2023 ASSOCIATION « LES PTITS LOUPS » : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne la lecture d'un courrier de l'Association « Familles rurales » du Centre de loisirs « les P'tits loups ».

Il s'agit d'une aide financière pour louer un moyen de transport afin de permettre à des enfants de notre commune de pouvoir leur proposer des activités extérieures dans les communes limitrophes.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité afin d'accorder à l'association « les P'tits loups » une somme de 10 € par semaine pour chacun des enfants de notre commune inscrits pour ces activités sous réserve que l'association donne son bilan financier.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

La séance a été levée à vingt heures quarante-cinq minutes.

Le Maire  
Alain GOUTX



Le secrétaire  
Bruno BOURRY



**TABLE CHRONOLOGIQUE**

<b>Date</b>	<b>Intitulé de la délibération</b>	<b>page</b>
08/02/2023	01-2023 Demande de subvention pour le chemin de mémoire – ligne de démarcation	2023/01
08/02/2023	02-2023 Demande de subvention au titre de la DETR 2023	2023/01
08/02/2023	03-2023 Demande de fonds de concours à la Communauté de communes Val de Cher Controis pour le club house	2023/01
08/02/2023	04-2023 Renouvellement des membres de la commission du site de stockage par Storengy	2023/01
08/02/2023	05-2023 Principe d'adhésion de la Communauté de communes Val de Cher Controis au syndicat mixte fermé « Scot » de la Vallée du Cher à la Sologne	2023/02
08/02/2023	06-2023 Réponse au courrier de Madame MARTEAU Nicole	2023/02
08/02/2023	07-2023 Révision du loyer du 5 route de Thésée	2023/02
08/02/2023	08-2023 Location du 7ter rue de la Liberté	2023/02
08/02/2023	09-2023 Association « Les P'tits loups » : demande de subvention	2023/02

